



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 42930

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les difficultés engendrées par la départementalisation des services de secours dans le cadre de l'organisation et de la sécurité des manifestations culturelles de grande ampleur. La ville de Vienne organise depuis plus de vingt ans un festival de jazz, de renommée internationale, qui attire plus de 80 000 spectateurs. Il est aujourd'hui question de remettre en cause la présence d'un poste de secours à l'intérieur du théâtre antique, lieu du festival, alors que ce centre est essentiel pour assurer la sécurité des personnes présentes. D'autre part, le 14 juillet, il est possible qu'il n'y ait quasiment pas de service assuré par les sapeurs-pompiers. Il lui demande donc quelles mesures il entend mettre en place afin de pérenniser la présence des sapeurs-pompiers sur les sites culturels ainsi que lors des jours de fête nationale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur les difficultés rencontrées pour assurer la présence de sapeurs-pompiers lors de l'organisation de manifestations culturelles ainsi que lors des jours de fête nationale. Le service départemental d'incendie et de secours de l'Isère détermine les moyens qu'il doit mettre en place en fonction de l'analyse des dossiers et de la réglementation en vigueur. Ainsi, en application du règlement de sécurité dans les établissements recevant du public et de la circulaire du 20 avril 1988 relative à la sécurité des grands rassemblements, un dispositif de sécurité a été mis en place lors du festival de jazz de Vienne associant des moyens propres à l'organisateur, des membres d'une association de secourisme et des sapeurs-pompiers. En ce qui concerne le feu d'artifice du 14 juillet dernier, une embarcation de reconnaissance et de sauvetage a été engagée sur place pour assurer la sécurité des personnes rassemblées au bord du Rhône et, s'agissant d'une manifestation qui se déroule à proximité du centre de secours principal de Vienne et facilement accessible, des moyens prêts à intervenir étaient présents à la caserne.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42930

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2004, page 5038

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 10045